

Minière O3

Plan nature 2030 en Abitibi-Témiscamingue

ENGAGEMENT POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Résolution d'engagement de Minière O3 d'agir concrètement dans la préservation de la biodiversité.

Considérant le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité.

Considérant qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques.

Considérant les effets positifs de la nature sur la santé des populations.

Considérant les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030.

Considérant qu'à titre de développeur minier générant des impacts sur l'environnement, Minière O3 s'est engagée dans sa Politique ESG d'intégrer les considérations relatives à la conservation de la biodiversité et à l'aménagement du territoire dans les processus de l'entreprise; et de réhabiliter, dans la mesure du possible, par le biais d'initiatives de réhabilitation progressive, les sites touchés par ses activités afin de rétablir les écosystèmes.

Minière O3 s'engage à :

- Contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et à soutenir la mise en œuvre du Plan nature 2030;
- Travailler en concertation avec les organismes locaux et régionaux afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation;
- Considérer les éléments du document Plan Nature 2030 du Québec dans l'élaboration des stratégies ou programmes tendant à assurer la conservation de la biodiversité;
- Encourager les pratiques culturelles traditionnelles autochtones de préservation de la biodiversité compatibles avec les impératifs du Plan Nature 2030;
- Encourager les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la biodiversité;
- Intégrer la préservation de la biodiversité dans le développement de son projet Marban Alliance, notamment les habitats des espèces à situation précaire;

Minière O3

- Restaurer des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels à proximité;
- Assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes, dont la salicaire commune (*Lythrum salicaria*) présente sur le site du projet Marban Alliance afin de limiter ou contrer sa progression;
- Partager toute information s'intéressant à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité;
- Proposer et soutenir des initiatives citoyennes favorisant l'accessibilité aux milieux naturels.

Fait à Val-d'Or, le 25 janvier 2024



Pascale Mayrand, gestionnaire environnement